

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_011

Envoyé en préfecture le 08/02/2023	BOIS GUILLAUME
Reçu en préfecture le 08/02/2023	
Publié le 09/02/2023	
ID : 076-217601087-20230202-2023_011-DE	

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 FÉVRIER 2023



Date de la convocation : 27/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie-Laure PATOUX, M Michel PHILIPPE pouvoir à M Hervé ADEUX, M Basile BERNARD pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERGES

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

11 - OBJET : POLICE MUNICIPALE - CRÉATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE DE BOIS-GUILLAUME

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de la Municipalité

2023_011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2014,

Considérant la nécessité d'avoir recours à ce dispositif pour constituer un maillon supplémentaire dans la chaîne d'organisation des secours aux populations,

Après en avoir délibéré,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_011

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 076-217601087-20230202-2023_011-DE

DECIDE de créer une réserve communale de sécurité civile (selon le règlement joint en annexe)

PRECISE que l'objet de cette réserve communale de sécurité civile est d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune.
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions utiles à la bonne conduite du projet.

Stéphane BERTOLETTI, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ